

Aigle, le 24 avril 2024

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

Pour diffusion immédiate

Suite à son assemblée générale ordinaire qui s'est tenu aujourd'hui à Aigle, le 24.04.2024, la société Zwahlen et Mayr SA communique les décisions prises lors de son assemblée générale comme suit :

1. Approbation du Rapport annuel de l'exercice 2023 (point 3-a de l'ordre du jour)
Le rapport annuel de l'exercice 2023 a été approuvé à l'unanimité des actionnaires votants.
2. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2023 (point 3-b de l'ordre du jour)
Les comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2023 ont été approuvés à l'unanimité des actionnaires votants.
3. Emploi du bénéfice au bilan (point 3-c de l'ordre du jour)
Le Conseil d'Administration fait la proposition ci-dessous :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	10'875'625
Résultat de l'exercice 2023	CHF	302'136
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	- 15'107
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	11'162'654
Report à nouveau	<u>CHF</u>	<u>11'162'654</u>

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des actionnaires votants.

4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration (points 3-d de l'ordre du jour)
Décharge a été donnée à tous les membres du Conseil d'Administration, ceux-ci s'abstenant de voter, à la majorité des actionnaires votants.
5. Election du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024 (point 4 a de l'ordre du jour)
Les propositions suivantes sont faites :

Réélection de Monsieur Yves Bosson pour une année et sa réélection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote (point 4-a1 de l'ordre du jour)
Cette proposition a été acceptée à la majorité des actionnaires votants.

Réélection de Monsieur Francesco Punzo pour une année et sa réélection comme Administrateur délégué au cours du même vote (point 4-a2 de l'ordre du jour)
Cette proposition a été acceptée à la majorité des actionnaires votants.

Réélection de Monsieur Christian Charpin pour une année (point 4-a3 de l'ordre du jour)
Cette proposition a été acceptée à la majorité des actionnaires votants.

6. Election du Comité de rémunération pour l'exercice 2024 (point 4 b de l'ordre du jour)
Les propositions suivantes sont faites :

Réélection de Monsieur Francesco Punzo (point 4-b1 de l'ordre du jour)
Cette proposition a été acceptée à la majorité des actionnaires votants.

Election de Monsieur Christian Charpin (point 4-b2 de l'ordre du jour)
Cette proposition a été acceptée à la majorité des actionnaires votants.

7. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires (point 4 c de l'ordre du jour)
Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat de révision des comptes consolidés et statutaires à la Fiduciaire Mazars à Lausanne pour l'exercice 2024
La proposition est approuvée à l'unanimité des actionnaires votants.

8. Représentant indépendant (point 4 d de l'ordre du jour)
La proposition faite par le Conseil d'Administration de réélire M. Laurent Nicod, avocat-notaire, de l'Etude Nicod SA à Monthey, en qualité de représentant indépendant des actionnaires minoritaires de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire 2025 est approuvée à l'unanimité des actionnaires votants.

9. Vote sur la rémunération pour 2025 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale (point 5 de l'ordre du jour)

Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration (point 5-a1 de l'ordre du jour)

La proposition de l'enveloppe globale proposée par le Conseil d'Administration pour l'année 2025 est acceptée à majorité des actionnaires votants.

Vote sur les rémunérations de la Direction Générale (point 5-a2 de l'ordre du jour)

La proposition de l'enveloppe globale proposée par le Conseil d'Administration pour l'année 2025 est acceptée à majorité des actionnaires votants.

Renseignements :

Service contact investisseurs au n° de téléphone +41 24 468 46 46 ou à

Notre adresse courriel : info@zwahlen.ch.

Symbole de valeur	ZWM
ISIN	CH0002661731